



PARIS  
www.sol3art.com

## MANDAT DE RECHERCHE ET DE NEGOCIATION EN VUE DE L'ACHAT D'UNE ŒUVRE D'ART

Je soussigné, Monsieur \_\_\_\_\_,  
demeurant \_\_\_\_\_,  
et ci-dessous désigné « le Mandant », donne par la présente Mandat à Monsieur Henri Brenot •  
Manager SOL3, ci-dessous désigné « le Mandataire », qui l'accepte, de rechercher et de négocier,  
pour le compte du Mandant, l'Achat de l'œuvre d'art décrite ci-dessous :

- Noms de l'œuvre et de l'Artiste
- Date (ou époque) de création
- Nom de l'Editeur (ou du fabricant)
- Matériaux et Techniques utilisés
- Dimensions et poids de l'œuvre, inscriptions et marques, autres caractéristiques

au prix maximum de 00.000,00 € (et somme en Euros, en toutes lettres) TTC, hors frais d'emballage, de transport et d'assurances.

Le présent Mandat est donné au Mandataire pour une durée de un an. Si les recherches du Mandataire n'ont pas abouti avant l'expiration du délai de un an, le Mandat sera renouvelé une fois, par tacite reconduction, pour la même durée, sauf dénonciation par le Mandant, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Mandataire avec un préavis de 3 mois.

Le Mandataire s'engage à tenir le Mandant régulièrement informé sur l'avancement de ses recherches, et, le moment venu, sur l'avancement des négociations d'achat. Le moment venu, le Mandataire présentera le Vendeur au Mandant, et confirmera cette présentation par lettres recommandées avec accusés de réception adressées respectivement au Vendeur et au Mandant.

Le Mandant s'engage d'ores et déjà, pour le jour où les recherches et les négociations d'achat menées par le Mandataire auront abouti, à acheter l'œuvre d'Art – dans l'état où elle se trouvera, tel que le Mandataire aura pu le constater de visu – au Vendeur présenté par le Mandataire, et à payer au Vendeur, par chèque, le jour de la livraison de l'œuvre d'art, le prix total (TTC) de l'œuvre d'art objet du présent Mandat.

Pour ses peines et soins dans l'exécution du présent Mandat, le Mandataire recevra de la part du Mandant, sur présentation d'une facture d'honoraires (TVA comprise), une rémunération égale à 15% du prix d'achat (HT) de l'œuvre d'art par le Mandant. Cette rémunération sera versée par le Mandant au Mandataire, au comptant par chèque, le jour de la livraison de l'œuvre d'art par le Vendeur, faute de quoi la livraison de l'œuvre d'art au Mandant ne pourra pas avoir lieu, et le Mandat prendra fin immédiatement.

Dans le cadre du présent Mandat, le Mandant s'interdit, dans tous les cas, de tenter d'acheter directement ou indirectement au Vendeur présenté par le Mandataire, sans avoir préalablement versé la rémunération due au Mandataire. En cas de litige né de la réalisation ou de l'interprétation du présent Mandat, et en l'absence d'accord amiable entre les parties, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_ 201\_.

**Le Mandant**  
« Bon pour Mandat »

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite

**Le Mandataire**  
« Bon pour acceptation de Mandat »

Henri Brenot

### SOL3 • Edition & Protection d'Œuvres d'Art